



Information préalable destinée aux personnes concernées par un prélèvement sanguin

Selon la réglementation en vigueur, vos échantillons biologiques sont conservés pour une période réglementée puis ils seront éliminés ou utilisés ou cédés à des fins de Recherche Scientifique, Développement Technique ou Contrôle Qualité, sauf opposition de votre part à manifester auprès de votre secrétariat médical.